

Santé

Dentiste : report de l'adaptation des frais de consultation

Le 1^{er} juillet, la visite chez le dentiste coûtera moins cher si elle est régulière (entre 10 et 20 % des frais d'honoraires) et plus cher si elle est irrégulière (40 % des frais). La mesure vise à encourager des visites annuelles chez le dentiste. Elle aurait dû prendre effet le 1^{er} février. (Belga)